pays d'ORTHE et ARRIGANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 17/04/2025
ID : 040-200069417-20250408-2025_51-DE

Nombre de conseillers en exercice : 45
Nombre de conseillers présents : 37
Nombre de conseillers votants : 41
- dont « pour » : 41
- dont « contre » : 0
- abstention : 0

Délibération n°2025-51

Date de la convocation : 2 avril 2025

Objet : Subvention à l'association solutions mobilité et autorisation de signer la convention d'objectifs et de moyens

Le mardi 8 avril 2025 à 18h45

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois d'avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Orthevielle, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents :Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Liliane MARBOEUF, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER,Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

Suppléants : Luc DE MONSABERT

Étaient excusés : Guy BAUBION BROYE, Sandrine DARRICAU-DUFAU,

Procurations : Dominique DUPUY à Jean-François LATATSTE, Estelle LEVI à Bernard DUPONT, Fabienne LABASTIE à Lionel BARGELES, Roland DUCAMP à Francis LAHILLADE, Marie Josée SIBERCHICOT à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Régine TASTET à François CLAUDE,

Absents : Thierry CALOONE,Thierry LE PICHON,Bruno TRAVERT,

Secrétaire de séance : Jean-Luc SEMACOY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,
Vu la délibération n°2017-119 de la Communauté de communes décidant l'adhésion à l'association Solutions Mobilité.

Monsieur le Président met en lumière le besoin fondamental de mobilité pour réussir une insertion sociale et professionnelle durable. L'association Solutions Mobilité, créée en 2016, effectue un travail de terrain quotidien sur les communes de l'intercommunalité et fait de la mobilité un maillon essentiel pour l'insertion et l'emploi.

Le conseil communautaire est invité à reconduire son engagement financier à hauteur de 25 000 € sur le budget 2025 ainsi qu'à autoriser le Président à signer la Convention ci-annexée encadrant le versement de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Confirme** l'engagement financier 2024 auprès de l'association Solutions Mobilité pour un montant de 25 000 euros ;
- **Autorise** le Président à signer la convention d'objectifs et de financement avec l'association Solutions Mobilité.
- **Précise que** les crédits sont inscrits au budget principal 2025 de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans ;
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme.
Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES -